



# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement  
des communes  
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



**COMMUNE DE VENON**

# Sommaire

---

- 3 Introduction
- 4 AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 7 AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 11 AXE 3 : valoriser nos ressources pour réduire notre empreinte carbone et stocker le CO<sub>2</sub>
- 15 AXE 4 : se mobiliser collectivement
- 17 AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



# Introduction

---

**Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.**

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

**L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.**

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

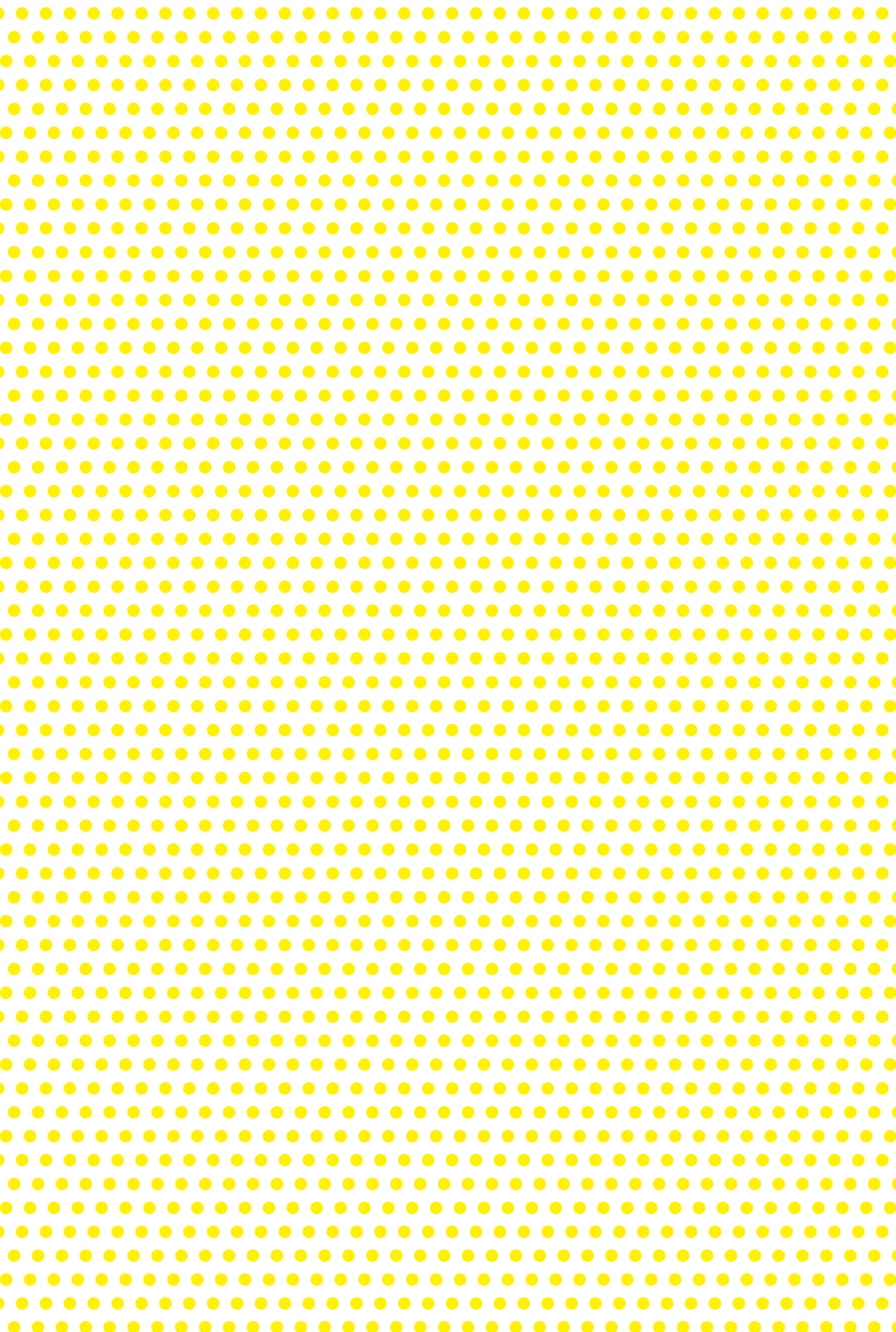
Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

## La commune de VENON

**s'engage à mettre en œuvre  
les actions détaillées ci-après  
à horizon 2026.**

---



# AXE 1 : s'adapter au changement climatique

## PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

**Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent**

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en oeuvre.
- ✓ Sensibiliser les habitants à la protection des espaces agricoles, naturels, boisés, et les informer sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs...
- ✓ Maintenir les espaces de nature ordinaire de la commune (espaces non exploités et laissés à une végétalisation naturelle), et les valoriser (panneaux informatifs...). S'assurer d'une diversité des espèces et de la non-prolifération d'espèces invasives dans ces espaces. Procéder à une restauration de ces espaces naturels pendant les premières années, si nécessaire.
- ✓ Mettre en place un plan de gestion durable des forêts communales et zones boisées, en veillant à leur cohérence avec les plans de gestion des parcelles métropolitaines et de l'ONF attenantes. Etudier la possibilité de plans de gestion public/privé avec les propriétaires de parcelles..

**Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique**

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver, notamment des pollutions environnementales.
- ✓ Mettre en place un projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages. Entrer en contact avec les chasseurs afin de voir s'ils peuvent représenter sur une carte le déplacement des grands herbivores sur la commune.
- ✓ En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse : demander la labellisation "villes et villages étoilés" de l'ANPCEN, participer au mois de la nuit et poursuivre l'extinction de l'éclairage public.
- ✓ Créer un atlas de la biodiversité communale (ABC), et sensibiliser les habitants à la faune et la flore locales (livrets informatifs, animations, ateliers, panneaux informatifs sur les espèces...).

## Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ⚖️ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.

## Limiter l'artificialisation des sols

- ⚖️ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

# ADAPTATION

## Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.

## Anticiper et gérer les risques

- ✓ Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, inondations, crues, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles...). Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune.
- ⚖️ Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Air.
- ✓ Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustiques, ambroisie...).  
Lutte contre la renouée du Japon par épuisement (fauchages répétés)  
Sensibilisation via la presse locale pour limiter les risques liés aux moustiques au chenilles processionnaires à la renouée, et à l'ambroisie.

## Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
- ⚖️ Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.
- ✓ Rappeler aux riverains des cours d'eau leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques.

# AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

## HABITAT

### Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- Promouvoir la plateforme web Métroénergies en encourageant les habitants à y créer un compte pour suivre leurs consommations d'énergie (flyers, annonce des ateliers d'économie d'énergie, lien du site Internet...).

### Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.  
Par exemple : diffusion d'informations (via le journal communal, le site de la ville, les réseaux sociaux, l'accueil mairie...), relais des événements et animations locales (visites de sites, soirées thermographiques...).
- Communiquer sur l'intérêt de la rénovation énergétique et les bénéfices apportés, et organiser des actions de sensibilisation pour inciter les propriétaires à engager des travaux.
- Lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, contrôler que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- Lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, contrôler le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

### Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Communiquer sur les émissions des différents modes de chauffage, et sur les gains énergétiques et économiques potentiels d'un changement d'équipement, afin d'encourager le renouvellement des systèmes de chauffage vers des équipements plus performants et moins polluants.
- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.  
Par exemple : organisation de réunions publiques, communication via le journal communal, site de la ville, réseaux sociaux, distribution de flyers...
- Soutenir activement le dispositif Prime Air Bois.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.

## Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- ✓ Proposer une première rencontre en mairie aux habitants souhaitant construire sur la commune, pour les inviter à rechercher des critères de performance énergétique plus ambitieux que la réglementation en vigueur, et les sensibiliser au bioclimatisme.
- ⚖️ Lors de l'instruction de la demande de permis de construire, contrôler que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

## MOBILITÉ

### Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme. Déployer des solutions alternatives (eg M Covoit pouce) et mettre le site web à jour. Communiquer périodiquement des informations pertinentes sur site web, facebook ou bulletin.
- ✓ Sensibiliser les habitants à l'impact des déplacements en voiture individuelle (coûts écologiques, mais aussi économiques). Par exemple : Créer des supports de communication prenant appui sur les déplacements quotidiens des habitants, et illustrant leur impact en émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, selon les modes utilisés. Communiquer périodiquement des informations pertinentes sur site web, facebook ou bulletin.

### Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- ✓ Mettre en place un pédibus pour desservir l'école sur le trajet Chapon-Reynet-Perroud-Ecole de Venon. Amélioration du réseau de sentiers piétons sur la commune (aménagement, installation de panneaux).

### Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- ✓ Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires, encourager l'usage des transports publics pour les sorties scolaires...
- Encourager et faciliter le covoiturage. Par exemple :
  - Communiquer sur les plateformes de mise en relation existantes.
  - Organiser un speed-dating covoiturage.
  - Identifier les endroits opportuns pour l'aménagement d'aires et de points de covoiturage, en partenariat avec la Métropole et le SMMAG."
- ✓ Encourager et organiser l'autostop. Par exemple :
  - Communiquer sur les réseaux existants.
  - Organiser une carte des trajets fréquents.
  - Aménager des espaces de stationnement pour la prise en charge et le dépôt.

### Encourager la conversion énergétique des véhicules

- ✓ Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.



## ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

### Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- ☑ Inciter le patrimoine privé à l'achat et à la production d'énergie (chaleur et électricité) renouvelable et de récupération. Par exemple :
  - Les aider à connaître le potentiel de production de leur patrimoine : communiquer sur le cadastre solaire MétroSoleil, qui permet d'estimer la production solaire photovoltaïque et thermique des toitures, communiquer sur le cadastre géothermique, communiquer sur les aides disponibles pour le chauffage au bois y compris collectif, les offres de conseil proposées par l'espace info énergie 38...
  - Les informer des possibilités et obligations de raccordement aux réseaux de chaleur ou d'achat d'énergie verte.
  - Les soutenir financièrement, via une réduction d'impôts locaux ou des aides ciblées (exemple : soutien à l'installation de chauffe-eau solaires).
- ☑ Initier et soutenir des projets citoyens d'énergies renouvelables. Par exemple :
  - Communiquer sur les coopératives d'énergies renouvelables et les possibilités collectives de production d'ENR : ateliers, visites, diagnostics, etc.
  - Participer au financement des projets.
  - Leur apporter un soutien technique, par exemple, en mettant à disposition des toitures de bâtiments communaux pour l'installation de centrales photovoltaïques.

# AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

---

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION

### Soutenir l'agriculture locale

- ☑ Soutenir les producteurs dans la mise en place d'une distribution en circuits courts : marché, magasin de producteurs, association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), réseau de paniers, distributeur automatique de produits frais... Par exemple :
  - Mettre en place un marché de producteurs locaux.
  - Mettre à disposition un local pour la distribution ou la création d'un magasin.
  - Organiser une livraison de paniers dans les bâtiments publics.

### Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Faire connaître l'offre alimentaire locale.  
Par exemple : communiquer sur les producteurs et produits (livrets, articles dans le magazine communal, cartographie, portraits de producteurs...) et sur les lieux de vente.
- ☑ Organiser des marchés de producteurs. Accueillir et accompagner le développement d'épiceries locales, solidaires et de la vente directe (cf. sous-action 3.1.6). Faciliter les groupements d'achats.
- ☑ Valoriser les produits locaux lors des événements festifs. Organiser des ateliers autour de la cuisine et de de l'alimentation locale.

### Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- ⚖️ Mettre en oeuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
  - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
  - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
  - Etablir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- ⚖️ Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions.  
Rechercher un débouché pour les excédents.  
Par exemple : diagnostic avec pesage, ateliers, panneaux informatifs, modification de la chaîne de self-service et de certains matériels (assiettes plus petites, par exemple), travail sur la qualité du temps de repas (calme, allongement de la durée...), diminution des quantités servies avec la possibilité de se resservir par la suite, formation des employés, travail avec des associations, etc.
- ☑ Mettre en place une solution alternative aux barquette en plastique dans les cantines : bacs gastronormés, barquettes compostables...

## JARDINAGE ET COMPOSTAGE

### Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- ☑ Mettre en place des jardins partagés nourriciers, potagers éducatifs ou ruchers collectifs, et/ou faciliter la mise en œuvre de ces initiatives par des acteurs locaux (associations, copropriétés...) en leur apportant un soutien financier ou technique (mise à disposition de terrains, notamment). Relayer l'information sur l'appel à projets métropolitain pour la création de jardins et ruchers partagés.

### Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto". Par exemple : accueillir ou organiser des formations et ateliers d'éco-jardinage.
- ☑ Mettre à disposition des habitants un broyeur de déchets verts géré par la commune, à travers le partenariat avec la Métropole. Communiquer sur cette offre et sur les avantages à utiliser les végétaux broyés comme paillage.
- ☑ Mettre en place un système d'échange, de troc ou de distribution de plantes et graines, ou une grainothèque de plantes sauvages ou potagères.
- ⚖️ Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

### Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les points d'apport (composteurs partagés) et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.
- ☑ Faciliter l'installation de sites de compostage partagé (notamment dans les jardins partagés et sur espace public) en recensant les lieux les plus appropriés, autorisant leur installation (accompagnée par la Métropole) et en prenant en charge l'approvisionnement de broyat (service de livraison ou point de dépôt), ou en aidant au fonctionnement (un brassage par mois par un employé communal, par exemple).

## ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

### Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.

### Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.  
Par exemple :
  - Relayer auprès des habitants les informations sur le système de tri des déchets, y compris le tri des déchets alimentaires (collecte ou compostage).
  - Communiquer sur les consignes de tri, en orientant vers le site internet de la Métropole pour une mise à jour automatique des informations ; et sur les conséquences des erreurs de tri.
  - Faciliter l'organisation d'animations de sensibilisation sur la commune
  - Solliciter l'intervention des Messagers du Tri de Grenoble Alpes Métropole lors des événements communaux.
- Lutter contre les dépôts sauvages.  
Par exemple : information, sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries...

### Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.  
Par exemple :
  - Informer sur les différentes structures d'économie circulaire présentes sur le territoire et sur leur offre.
  - Communiquer sur le Défi "Rien de neuf ?" de Zero Waste France et les animations proposées localement."
- ☑ Participer à l'opération de collecte de textiles organisée par Grenoble Alpes Métropole, et identifier les endroits stratégiques pour l'installation de points de collecte temporaires de textiles.

### Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- ☑ Distribuer gratuitement et mettre à disposition des habitants des autocollants "stop pub" à coller sur les boîtes aux lettres.

# AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

## MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

### Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

### Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.  
Par exemple :
  - Créer une instance composée d'élus et d'agents, qui se réunira a minima annuellement pour faire un bilan des actions réalisées durant l'année et des évolutions à prévoir.
  - Désigner un élu référent qui portera la démarche et en assurera la représentation.
  - Désigner un référent technique qui assurera le suivi opérationnel de la démarche et intégrer cette mission dans sa fiche de poste.

### Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Énergie de la commune.  
Par exemple : schémas directeurs, plans...

## MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

### Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins : réaliser un bilan annuel avec l'école.
- Aider les utilisateurs à privilégier une mobilité douce : organisation de challenges mobilité, ateliers de découverte des alternatives à la voiture personnelle.

## MOBILISATION DES HABITANTS

### **Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Énergie**

- Sensibiliser les habitants aux enjeux de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et aux mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place à toutes les échelles, et sur tous les sujets : habitat, mobilité, consommation, déchets, préservation de la biodiversité...
- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Énergie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.  
**Communiquer périodiquement des informations pertinentes sur site web, facebook ou bulletin.**
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

### **Organiser des évènements autour des thématiques Climat Air Énergie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'évènements communaux existants**

- Profiter d'évènements locaux (forum des associations, fête de village, fête de quartier...) pour communiquer sur ces thématiques et sensibiliser le public.
- Encourager et aider les centres sociaux, les maisons des habitants, associations locales ou autres acteurs à organiser des ateliers pratiques sur des thématiques environnementales et de sobriété.

### **Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes**

- Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement proposés par Grenoble Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.
- Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques.

# AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

## PATRIMOINE BÂTI

### Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...), sur la mairie, salle des fêtes et bâtiment multi-fonctions.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.  
Par exemple :
  - 1 fois par an minimum pour les écoles (pour changer les dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments.
  - Lors d'un changement d'usage ou d'une réhabilitation.
- Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur "hors gel" pendant les vacances.

### Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- Définir une stratégie de réduction des surfaces chauffées, en favorisant les mutualisations inter-services (exemple : regroupement dans les mêmes locaux), des usages complémentaires de bâtiments (exemple : bâtiments scolaires mis à disposition d'associations le soir), ou des coopérations inter-communales (ex: un gymnase partagé).  
**Réorganisation de la mairie, des salles de travail et bureaux.**

### Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements, notamment concernant la rénovation de la mairie.
- Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores (halogènes) par des équipements LED.

### Rénover les bâtiments publics

- Elaborer un cahier des charges ambitieux pour la rénovation de la mairie, avec un objectif de performance de - 30 % de consommation d'énergie.
- Valoriser les CEE liés à la rénovation de la mairie.

## ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

### Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- ✓ Pour les espaces non desservis par le réseau de chaleur urbain, étudier la possibilité de création d'un réseau de chaleur bois (cf. : sous-action n°2.13.2).
- ✎ Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m<sup>2</sup> de surface aérienne de stationnement..

## VÉHICULES

### Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules avec la SPL ALEC.
- Evaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.

### Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service. Par exemple :
  - Veiller à la simplicité de son usage par le personnel : plannings de réservation faciles d'utilisation, vélos confortables, entretenus régulièrement, et assortis d'un équipement adéquat (protections, cape de pluie, éclairage, sacoches, antivol), en autorisant un remisage à domicile...
  - Choisir le type de vélos en fonction des usages et besoins : vélos électriques pour les longs trajets, vélos cargo si besoin de transport de petit matériel, vélos confortables pour des déplacements fréquents ou de moyenne distance, vélos reconditionnés pour des déplacements courts ou peu fréquents...

## COMPÉTENCES

### Agir sur l'éclairage public

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- ✓ Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée à une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).

### Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- ✓ Bannir les pesticides des terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.



## Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- Introduire des produits ménagers "écologiques" et le décapage mécanique, en remplacement des produits nuisibles à la qualité de l'air intérieur, à l'environnement et à la santé des occupants. Exemple : utilisation de vinaigre blanc, de savon noir, bicarbonate de soude....  
Impliquer les agents dans l'adaptation des procédures de nettoyage, les former à l'usage des nouveaux produits, et acheter ces produits en gros conditionnements pour limiter les emballages tout en réduisant les coûts.  
Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.

## ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

### Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.  
Par exemple : mettre à leur disposition des vélos et/ou vélos à assistance électrique de service, des tickets de transports en commun, une carte d'utilisation d'un service d'autopartage... et afficher un plan des pistes cyclables, et un plan des transports en commun de l'agglomération.

### Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.

### Instaurer une politique d'achats publics responsables

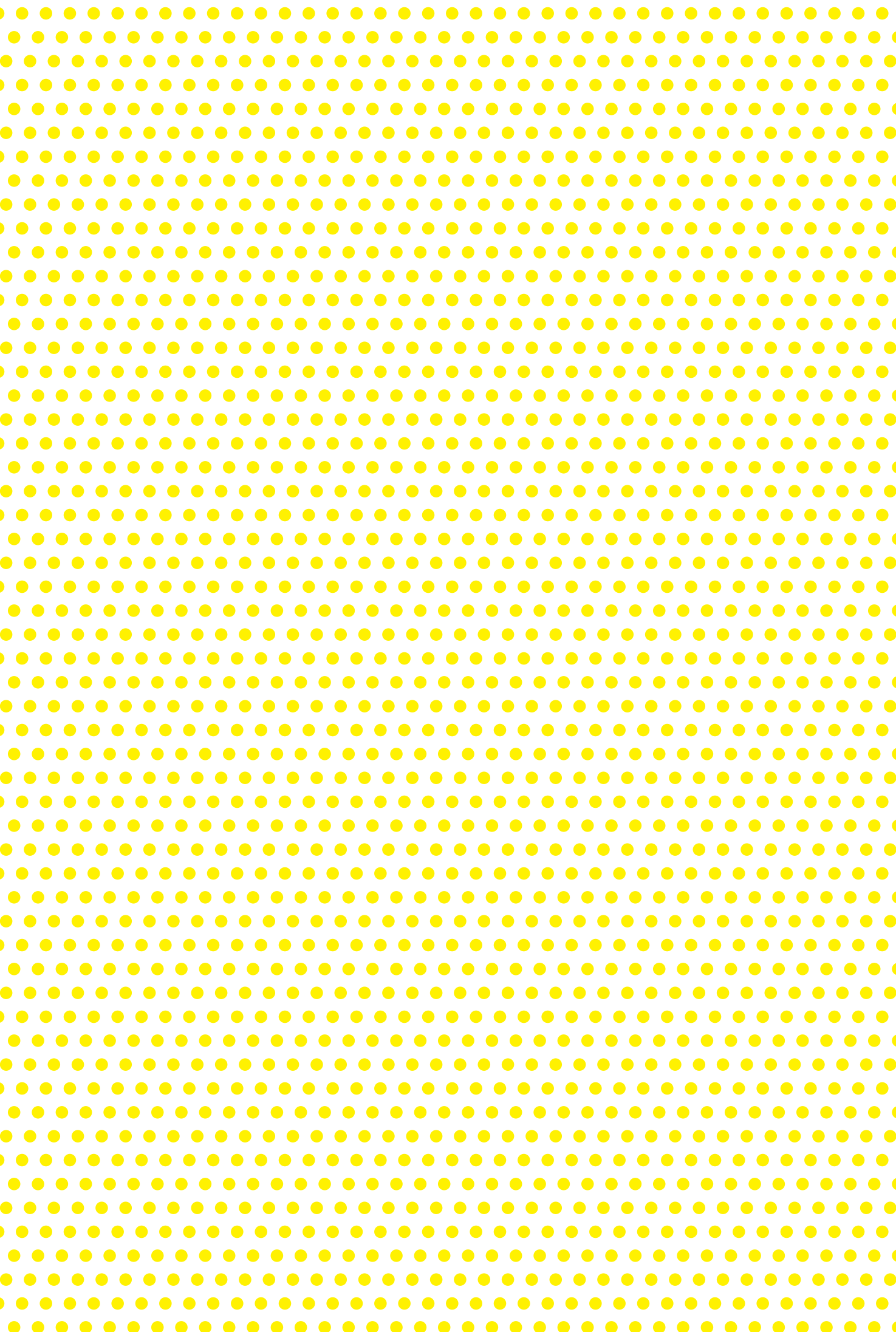
- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.  
Par exemple : commandes de matériel de bureau moins fréquentes pour limiter les transports, achats locaux, critères environnementaux dans le choix des produits, achat de papier recyclé, produits nettoyants biodégradables et garantissant une meilleure qualité de l'air, et achetés en gros contenants..

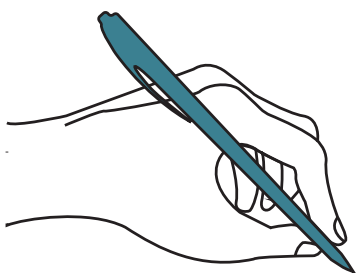
### Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

- Etablir une charte, puis l'afficher dans la Salle des Fêtes, concernant l'utilisation des verres réutilisables et des poubelles de tri, la suppression des vaisselles et décorations jetables.
- Informer toutes les associations de la communes sur le dispositif Pack éco-événement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau.
- Mettre la vaisselle lavable de la commune et les poubelles de tri à la disposition de toutes les associations et les utiliser lors de toutes les manifestations organisées sur la commune.

### Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaitre aux habitants

- Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
  - Envers les agents de la commune.
  - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.





**Monsieur le Maire  
de la commune de Venon**

**Monsieur le Président  
de Grenoble Alpes Métropole**

Marc Oddon

Christophe Ferrari

Fait à : .....

Le : .....

